



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

04
Emmanuel AUBRY

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
Télédéclaration 2021 des aides aux surfaces
du 1er avril au 17 mai 2021

Niort, le **24 MARS 2021**

La télédéclaration des demandes d'aides aux surfaces au titre de l'année 2021 ouvre le 1^{er} avril prochain. Le dépôt du dossier sera possible, comme les années précédentes, par Internet sur le site Telepac www.telepac.agriculture.gouv.fr. La date limite de dépôt de ces déclarations est fixée au lundi 17 mai 2021 inclus.

Un guide pour la télédéclaration (formulaires et notices 2021) sera consultable sur ce site. Les nouveautés réglementaires qui entrent en vigueur en 2021 sont d'ores et déjà disponibles dans la rubrique politiques publiques - Agriculture sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.deux-sevres.gouv.fr

Une assistance téléphonique nationale au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) sera ouverte du lundi au samedi de 8h à 21h à compter du 1^{er} avril 2021. Par ailleurs, les exploitants agricoles peuvent également se rapprocher de leurs partenaires habituels pour tout accompagnement dans leur télédéclaration.

En 2021, la DDT continue d'assurer un accompagnement à la télédéclaration des dossiers PAC pour les exploitants déclarant moins de 50 hectares. Cet accompagnement à la télédéclaration sera organisé dès le 1er avril, sur rendez-vous entre 9h et 11h30. Cet accompagnement sera réalisé de manière privilégiée à distance. Un accueil physique au siège de la DDT à Niort sera toutefois possible pour les exploitants qui n'ont pas accès à internet.

La prise de rendez-vous dès à présent est encouragée, en contactant le 05 49 06 89 79.

Direction départementale des territoires
39 avenue de Paris
79000 Niort
Tél : 05 49 06 88 88
Courriel : ddt@deux-sevres.gouv.fr